

RCS : BELFORT Code greffe : 9001

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BELFORT atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2014 B 00388 Numéro SIREN : 804 284 164 Nom ou dénomination : TONUS BELFORT

Ce dépôt a été enregistré le 09/04/2024 sous le numéro de dépôt 923

TONUS-BELFORT
Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros
Siège social : Rue Gustave Lang
Lieudit ZAC de la Justice
90000 BELFORT
RCS BELFORT 804 284 164

**EXTRAI DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 25 MARS 2024**

L'an deux mille vingt-quatre,
Le 25 mars,
A 10 heures 30,

Les associés de la société TONUS-BELFORT, société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros, divisé en 100 parts de 10 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, 14 Rue de Pontarlier 25600 SOCHAUX, sur convocation faite par la gérance.

.../...

L'Assemblée est présidée par la société TONUS GESTION, représentée par son Président, Monsieur Emmanuel CAMBOLY, associée présente et acceptante qui possède ou représente le plus grand nombre de parts, aucun gérant n'étant associé.

Monsieur Rémy CAMBOLY est présent.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Nomination d'un nouveau gérant en remplacement de Monsieur Emmanuel CAMBOLY, démissionnaire,
- Rémunération de la gérance,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

.....

QUATRIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Monsieur Emmanuel CAMBOLY de ses fonctions de gérant notifiée à chacun des associés et décide de nommer en qualité de nouveau gérant à compter de ce jour :

Monsieur Rémy CAMBOLY,
demeurant 72 B Rue de Besançon 25630 SAINTE SUZANNE,
pour une durée illimitée.

Monsieur Rémy CAMBOLY exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Rémy CAMBOLY déclare qu'il accepte les fonctions de gérant et qu'il n'est frappé par aucune mesure ou disposition susceptibles de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.

CINQUIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide que Rémy CAMBOLY ne percevra aucune rémunération mais pourra prétendre au remboursement sur justification de ses frais de représentation et de déplacement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

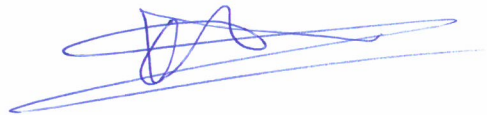
SIXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Extrait certifié conforme par le gérant

M. Rémy CAMBOLY

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'R' followed by a series of loops and a long horizontal stroke.